

## CORRESPONDANCE ROMAINE

Rome, décembre 1913.

**S**I Dieu multiplie, à ce qu'il semble, la sainteté sur la terre, le Pape de son côté cherche à rendre plus difficiles les honneurs de la canonisation et de la béatification. Cette action plus particulière de la vie de Dieu dans les fidèles, qui se manifeste par leur sainteté, est de jour en jour plus abondante. Si nous consultons le catalogue officiel des causes des saints, nous voyons que celui qu'on imprima en 1900, alors que la Congrégation le fit dresser pour la première fois, comptait 216 personnages morts en odeur de sainteté. Si nous ouvrons celui qu'on a édité en 1909, nous y lisons que le nombre des causes portées au tribunal de la Congrégation des Rites est de 321. Et encore ce nombre s'est augmenté depuis; car si on se tient au courant de ce que disent les journaux, on voit que presque de tous côtés, surtout en France, les évêques instruisent des procès pour tel ou tel personnage mort en odeur de sainteté. Et je connais d'autres causes prêtes à entrer dans cette voie.

Il y a bien un peu d'abus. Car il n'y a presque pas de fondateur d'un Institut religieux d'hommes ou de femmes, pour lequel ses fils ou ses filles ne rêvent au moins le titre de vénérable. Je crois qu'un certain nombre de ces causes ne dépasseront guère ce premier stade, car si la Congrégation des Rites est relativement facile pour accorder l'introduction de la cause, elle l'est beaucoup moins quand il faut discuter l'héroïcité des vertus. Nombre de causes de serviteurs de Dieu ont été arrêtées depuis des années, et on pourrait dire depuis des siècles, non point par négligence ou par oubli, mais par la difficulté de prouver l'héroïcité des vertus, ou parce qu'on ne pouvait détruire un argument qui allait à l'encontre de cette